



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 12/01/2017
 Reçu en préfecture le 12/01/2017
 Affiché le **SLOW**
 ID : 971-219711116-20161228-M20160686-DE

VOTE

Pour : 17
 Contre : 00
 Abstention : 00
 Ne prend pas part : 00
Adopté à l'UNANIMITE

=====
 Certifiée exécutoire par le
 Maire compte tenu de
 l'affichage et de la réception
 en Préfecture le

Deshaies, le

La Directrice Générale des
 Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille seize, le **mercredi 28 décembre**, suite à la convocation du mercredi 21 décembre, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à **seize heures trente minutes** à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, GOUBIN Fred (*arrivé à 17h30*), BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1^{er} adjoint, 3^{ème} adjoint, 5^{ème} adjoint, 6^{ème} adjoint, 7^{ème} adjoint), APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe (*départ à 18h30* *procuration à Monsieur APPOLINAIRE Lionel*), CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, FLEMIN Félix (conseillers municipaux),

Absents excusés : BERNIER Maritza, OPET Ghislaine (Procuration à Odette VALLUET, MOUILA Gladys (Procuration à Alphonse GUILLAUME), PHILETAS Christina,

Sont absents : GAMIETTE Myonette, NISUS Eric, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, GAMIETTE Liliane, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat

Secrétaire de séance : Nicole SOMMEIL

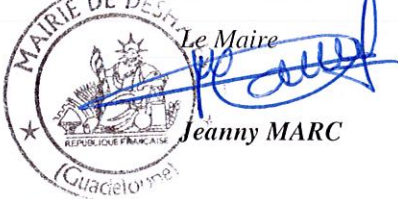
Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES
 Directrice adjointe : Lovely ESDRAS

Secrétaire Administrative : Eloïse CALVAIRE

11 JAN. 2017

Affiché le
 N°d'Affichage : PM/SEC/2017/01/004

Deshaies, le 29 Décembre 2016



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

Approbation du Procès-verbal du 9 décembre 2016

Exposé des motifs

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,
 Oui l'exposé de Madame le Maire,
 Vu le code Général des collectivités territoriales,



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 12/01/2017

Reçu en préfecture le 12/01/2017

Affiché le

SLOW

ID : 971-219711116-20161228-M20160686-DE

Vu le règlement Intérieur du Conseil Municipal notamment l'article 24 « Procès-verbal »

Après échanges de vues,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'UNANIMITE des membres présents,

Article unique : D'APPROUVER le procès-verbal du 09 décembre 2016,

Qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée et que les observations et corrections formulées seront portées au procès verbal de la dite séance.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC